



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVIL INTERNATIONALE

DIX SEPTIEME REUNION DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU GROUPE REGIONAL AFI (APIRG/17) (Burkina Faso, du 2 au 6 août 2010)

Point 3 de l'ordre du jour:-Questions relatives à la planification et à la mise en œuvre de la navigation aérienne

3.4 Mise en œuvre de la PBN

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA PBN ET CONTRIBUTION DE L'IATA

(Présentée par l'IATA)

RESUME

La Région AFI a adopté sa feuille de route pour la mise en œuvre de la PBN conformément aux lignes directrices de l'OACI, à savoir:

- Elaborer les plans nationaux de mise en œuvre;
- Réaliser la mise en œuvre de la PBN.

Références:

- Résolution a36-23
- Feuille de route pour la mise en œuvre de la PBN dans la Région AFI.
- Conclusion de la 3eme réunion des DGCA de la Région AFI

1. INTRODUCTION

- 1.1. La résolution A36-23 de l'Assemblée de l'OACI fournit un cadre coordonné pour la mise en œuvre de la PBN dans le monde entier.
- 1.2. La Région AFI a élaboré une feuille de route qui a été adoptée en 2009 par le Sous-groupe ATS/AIS/SAR.

2. DISCUSSION

- 2.1. La feuille de route régionale demande :
 - 2.1.1. Un plan national PBN pour chaque Etat au 31 décembre 2009
 - 2.1.2. 30% de mise en œuvre à la fin de cette année.
 - 2.1.3. En novembre 2009 à Lomé, les directeurs généraux de l'aviation civile ont adopté une conclusion engageant les Etats à faire le suivi de la mise en œuvre de la PBN.
 - 2.1.4. Un nombre limité d'Etats ont soumis à l'OACI l'état de mise en œuvre de la PBN dans leur domaine de responsabilité.
 - 2.1.5. L'IATA a travaillé avec le Mozambique et le Nigeria pour assurer la mise en œuvre de la PBN à 8 aéroports au Mozambique et 4 aéroports internationaux au Nigeria, notamment à Lagos, Port Harcourt, Abuja et Kano.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION APIRG

- 3.1. La réunion est invitée à faire un appel aux Etats afin qu'ils assurent la mise en œuvre de la PBN selon le calendrier en vue d'améliorer de manière sûre et efficace l'infrastructure aérienne de la Région.